

Arrêté fédéral concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2003

du 4 décembre 2002

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 11 septembre 2002¹,
arrête:

Art. 1

Le budget de la Régie des alcools pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 285 082 000 francs de produits,
 - 39 597 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 245 485 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 9 115 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 27 novembre 2002

Le président: Yves Christen
Le secrétaire: Christophe Thomann

Conseil des Etats, 4 décembre 2002

Le président: Gian-Reto Plattner
Le secrétaire: Christoph Lanz

¹ Non publié dans la FF